



Compte-rendu du CTA du 16 janvier 2017



Extrait Déclaration préalable FSU

*Notre académie subit à nouveau **9 retraits** d'emplois administratifs à la rentrée 2017 qui viennent s'ajouter aux **32 déjà supprimés depuis la rentrée 2012**.*

La filière administrative avec la suppression de 8000 emplois depuis 2004 reste pour le moins malmenée et ce n'est pas les 100 créations prévues au niveau national en 2017 qui permettront à notre filière de compenser les retraits passés. De plus faire subir à 12 académies dont la nôtre des retraits d'emplois laisse un goût amer aux collègues et ne leur donne pas le sentiment d'une rupture avec le passé.

La FSU demande l'annulation de ces retraits et le SNASUB-FSU continuera à exiger des créations d'emplois à la hauteur des besoins et s'opposera à toutes nouvelles mutualisations de services.

1. Retraits d'emplois administratifs à la rentrée 2017

Notre académie devra rendre **9 emplois** administratifs de catégories C répartis comme suit :

-8 emplois en EPLE

-1 emploi en service

La répartition précise fera l'objet d'un groupe de travail pour une validation lors du prochain CTA de mars.

2. Régime indemnitaire (RIFSEEP) voir les documents joints

La mise en œuvre du RIFSEEP prévoit une modulation par grade, cette modulation existait pour les saenes et les attachés au travers de l'ex PFR. Pour les adjoints elle s'établira comme indiqué dans le tableau joint avec un effet au 01/01/2016.

Lire dans le tableau G1 grade P2 3149.08€ et non pas 3145.08€

A notre demande vous trouverez également les modulations pour les catégories A et B.

CR SNASUB-FSU CTA du 16/01/2017

Questions diverses

La revalorisation de l'IFSE pour les personnels administratifs entraîne un décrochage indemnitaire **pour les personnels ITRF**, quelle solution est envisagée pour y remédier ?

Réponse : C'est un sujet national dans la mesure où les personnels ITRF n'ont pas encore adhéré au RIFSEEP !